

LA CROIX

Travailleurs détachés : « Ne pas laisser s'installer une concurrence déloyale »

Par Recueilli par Céline Schoen, correspondante à Bruxelles, le 28/4/2017 à 05h33

ENTRETIEN Pour la justice européenne, un pays ne peut suspendre unilatéralement un certificat de détachement émis par un autre pays.

Cet arrêt confirme l'urgence de réviser la directive sur les travailleurs détachés, selon l'eurodéputée Élisabeth Morin-Chartier (LR-PPE), co-rapporteuse du texte de révision de cette directive à la commission Emploi au Parlement européen



La Croix : En obligeant les autorités d'un État membre à reconnaître un certificat de détachement délivré par un autre pays, la Cour de justice de l'UE (CJUE) complique-t-elle la lutte contre le travail détaché ?

Élisabeth Morin-Chartier : Oui, c'est un coup porté à cette tâche, qui est déjà compliquée. Selon la Cour, un certificat de détachement délivré dans un État membre s'impose aux autorités du pays où le travailleur exerce son activité et ce, même s'il est manifeste que le travailleur en question n'est pas un « vrai » travailleur détaché.

Cet arrêt de la CJUE montre surtout la nécessité, plus que jamais, de faire évoluer la directive européenne sur les travailleurs détachés, car en France comme ailleurs, des secteurs comme le transport ou le bâtiment sont très impactés.

RELIRE : « Le système des travailleurs détachés a dérapé »

Je vois donc dans le positionnement des juges un argument massue pour soutenir sa révision – ainsi que celle du règlement sur la coordination des systèmes de sécurité sociale, également liée à ces questions.

L'arrêt intervient entre les deux tours de l'élection en France. Risque-t-il de conforter ceux qui accusent l'Europe de favoriser le dumping social ?

É. M.-C. : Je ne peux effectivement pas dire que le moment est le mieux choisi. Mais il n'y a qu'une seule vraie réponse à tous ceux qui n'y connaissent rien et clament partout qu'il faut suspendre la directive sur les travailleurs détachés – alors que cela ne ferait qu'empirer la situation : il faut plus d'Europe, plus de cohésion et plus de coordination.

Pour cela, deux leviers sont disponibles : la révision des deux textes au cœur du débat, la directive sur le travail détaché et le règlement sur la sécurité sociale. Ce jugement de la CJUE me donne donc encore plus d'énergie dans mon travail de co-rapporteur du Parlement européen concernant la révision de la directive sur les travailleurs détachés.

Où en est la révision de la directive et comment s'inscrit-elle dans le cadre plus général de l'Europe sociale ?

É. M.-C. : Nous avons construit l'Europe de la paix, l'Europe de la politique agricole commune, l'Europe des fonds de cohésion... Il faut aujourd'hui ouvrir la page de l'Europe sociale. Nous ne pouvons pas construire un grand marché unique européen, défendre les quatre libertés fondamentales ou négocier le Brexit sans être au clair sur la convergence sociale entre les États membres. Il y va de la protection des travailleurs, de la dynamique de l'emploi, de la protection des entreprises et de la libre concurrence.

RELIRE AUSSI : Le travail détaché n'est pas vraiment bon marché

Or nous ne pouvons pas laisser s'installer une concurrence déloyale préjudiciable aux Européens. C'est ce à quoi la révision de la directive s'attaque.

Nous devrions arriver à un vote en commission Emploi (l'un des 22 groupes de travail au Parlement, NDLR) en juillet, et en session plénière en octobre.

En quoi la révision de la directive répondra-t-elle aux juges luxembourgeois ?

É. M.-C. : La directive révisée fixera la période au bout de laquelle le travailleur détaché ne pourra plus être considéré comme tel (la durée de détachement comme la rémunération des travailleurs sont parmi les points centraux de la révision, NDLR). Le texte agira donc comme un triple bouclier, en établissant un cadre nouveau et protecteur à la fois des États, des salariés et des entreprises.

Cela est extrêmement important pour barrer la route au dumping social. Une durée de deux ans de détachement semble être raisonnable et cohérente avec le règlement sur la sécurité sociale, aussi bien pour les travailleurs détachés en France que pour les travailleurs français à l'étranger.

Ce dossier du détachement des travailleurs n'est pas facile et demande beaucoup de stratégie dans les négociations, mais il est central pour contrer ceux qui défendent le repli national.

Recueilli par Céline Schoen, correspondante à Bruxelles